

Rubrique 1 Identification de la substance / préparation et de la société / entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial Glurex forte

Synonyme

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou de la préparation et utilisations déconseillées

Utilisation Application de la substance/mélange :
Produit de lavage/nettoyage

Utilisations déconseillées

1.3 Renseignements concernant le fabricant fournissant la fiche de données de sécurité

Fabricant M. + R. Kehrer

Adresse Bahnhofstrasse 54
9445 Rebstein

Téléphone 0817716272

E-Mail info@mr-kehrer.ch

Fournisseur Andermatt Biocontrol Suisse AG

Adresse Stahlermatten 6
6146 Grossdietwil, Suisse

Téléphone +41 (0)62 917 5005

E-mail sales@biocontrol.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Téléphone 145 (Tox Info Suisse)

Rubrique 2 Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou de la préparation

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

Classe de danger	Catégorie de danger
Flam. Liq.	3
Asp. Tox.	1
Aquatic Acute	1
Aquatic Chronic	1
Skin Irrit.	2
Skin Sens.	1

2.2 Éléments d'étiquetage

Inflammable sous forme liquide et gazeuse.
Provoque une irritation de la peau.
Peut provoquer des réactions allergiques de la peau.
Peut être mortel en cas d'ingestion ou d'inhalation.
Très toxique pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
Nécessite un matériel électrique, de ventilation et d'allumage antidéflagrant.
En cas d'ingestion : appeler Tox Info Suisse ou un médecin immédiatement.
En cas de contact avec la peau ou les cheveux : Retirer immédiatement toute personne contaminée et laver la peau avec beaucoup d'eau.

Conservez-les dans un endroit sûr et verrouillé.
Éliminer le contenu et les récipients conformément aux
réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

Symboles et indications de danger:



GHS02 GHS07 GHS08 GHS09

Mention d'avertissement: Attention!

2.3 Autres dangers





PBT : non applicable
vPvB : non applicable

Rubrique 3 Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Ce produit est un mélange. (Solvant)

3.2 Préparations

No. CAS: 8028-48-6
No. EC: 232-433-8
No. INDEX: 005-989-27-5
No. CIPAC: -
N° REACH registration: Not relevant
 Flam. Liq. 3, H226
 Asp. Tox. 1, H304
 Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410
 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317

Rubrique 4 Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Informations générales Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Donnez les premiers soins. En cas de symptômes, consultez un médecin et montrez l'emballage du produit, l'étiquette ou la fiche de données de sécurité.

Après inhalation Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau Lavez la peau avec du savon et de l'eau sous l'eau chaude. Si des symptômes apparaissent, consultez un médecin.

Après contact avec les yeux Enlever les lentilles de contact. Rincez immédiatement et pendant au moins 15 minutes avec beaucoup d'eau, paupière ouverte.

Après ingestion Buvez beaucoup d'eau. Fournir beaucoup d'air frais. Contacter immédiatement le Centre Tox (145) ou un médecin. Ne pas provoquer de vomissements en raison du risque d'aspiration.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres information disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement des symptômes (décontamination, contrôle des fonctions vitales)

Rubrique 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO₂, sable, poudre d'extinction

Moyens d'extinction
inappropriés:

Jet complet d'eau, eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou de la préparation

En cas d'incendie ou de décomposition thermique, des gaz toxiques peuvent être produits.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement de protection :

Pas d'inhalation de gaz explosifs ou de gaz de combustion.

Porter une protection respiratoire et un vêtement de protection fermé.

Informations complémentaires :

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, elle ne doit pas entrer dans le système de drainage. Éliminer les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée conformément aux réglementations officielles.

Rubrique 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter des vêtements de protection appropriés, une protection des mains, des yeux et du visage et une protection respiratoire lors du travail. Prévenez les personnes qui se trouvent dans la zone de danger.

Évitez tout contact direct avec le produit.

Enlever immédiatement les vêtements, sous-vêtements et chaussures contaminés.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts, les eaux libres ou le sol.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec un matériau liant les liquides (sable, diatomite, liants acides, liants non salins, sciure de bois).

6.4 Référence à d'autres rubriques

Consulter les chapitres 7, 8 et 13.

Rubrique 7 Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Les précautions habituelles doivent être prises lors du travail avec des produits chimiques. En cas de ventilation insuffisante, porter une protection respiratoire adaptée.

Porter des vêtements de protection appropriés, une protection des mains, des yeux et du visage.

Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit.

Tenir à l'écart des sources inflammables. Ne pas fumer.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions des locaux de stockage et des conteneurs :

Ne conservez que les récipients originaux, non ouverts. Vérifier la compatibilité avec les matériaux utilisés (conteneurs, lignes). Conserver dans des pièces fraîches et bien ventilées ou au réfrigérateur.

Si elle est stockée dans une zone de stockage commune :

Stocker à l'écart des agents oxydants et des aliments.

Informations complémentaires sur les conditions de stockage :

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Température de stockage recommandée: 10°C

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune autre information disponible.

Rubrique 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ingrédients dont les valeurs limites de surveillance sur le lieu de travail sont limitées :

Le produit ne contient pas de quantités pertinentes de matériaux avec des limites critiques qui doivent être surveillées sur le lieu de travail.

8.2 Contrôles de l'exposition

Mesures générales

Les précautions habituelles pour travailler avec des produits chimiques doivent être prises. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Tenir à l'écart de la nourriture, des boissons et des aliments pour animaux. Ne pas manger, boire, fumer ou renifler pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des yeux/de visage

Portez des lunettes de sécurité hermétiquement fermées avec des protections latérales.

Protection de la peau

Portez des gants de protection. Le matériau doit être imperméable et résistant au matériau, à la substance et à la préparation. Le choix des gants de protection doit être fait en fonction du temps de pénétration, du taux de diffusion et de l'usure.

Matériau des gants de protection : le choix des gants de protection appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi des qualités et des types des différents fabricants. Le produit étant un mélange de plusieurs substances, la résistance au produit ne peut être prédite. Il convient donc de le tester avant de l'utiliser.

Temps de pénétration du gant de protection : le temps de pénétration exact du gant doit être déterminé par le fabricant des gants de protection et doit être respecté.

Gants inadaptés : en matériau résistant

Protection corporelle : Choisir une protection corporelle en fonction de l'activité et de l'exposition possible.

Protection respiratoire

Pas nécessaire, si la pièce est bien ventilée.

Risques thermiques

Non applicable.

Environnement

Empêcher la contamination des canalisations d'eaux usées ou des eaux souterraines.

Rubrique 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Forme	Liquide
Couleur	Incolore
Odeur	Fruité
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Point de fusion	Non déterminé
Point d'ébullition	170°C – 180°C
Point d'inflammation	46°C
Taux d'évaporation	Non déterminé
Inflammabilité	255°C
Limite inférieure et supérieure d'explosibilité	inférieur : 0.7 Vol% supérieur : 6,1 Vol%
Pression de vapeur (20 °C)	Non déterminé

Densité de vapeur	Non déterminé
Densité	0.85 g/cm ³
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau	Non miscible ou difficile à mélanger
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non déterminé
Température d'auto-allumage	Non déterminé
Température de décomposition	Non déterminé
Viscosité	Non déterminé
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif. La formation de gaz explosifs est possible.
Propriétés comburantes	Non déterminé

9.2 Autres informations

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

Rubrique 10 Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions de stockage et d'utilisation spécifiées.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

En cas d'utilisation conforme aux instructions, aucune réaction dangereuse n'est à prévoir.

10.4 Conditions à éviter

Aucune autre information pertinente n'est disponible.

10.5 Matières incompatibles

Oxydant

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux particulier n'est connu dans des conditions normales de stockage et d'utilisation.

Rubrique 11 Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Oral: LD50 > 4400 mg/kg (rat) Dermal: DL50 > 2000 mg/kg (lapin)
Effet corrosif/irritant sur la peau	Cause des irritations cutanées
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	Peut provoquer des réactions allergiques de la peau.
Mutagenicité sur les cellules germinales	Pas de donnée disponible
Cancérogénicité	Pas de donnée disponible
Toxicité pour la reproduction	Pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique	Pas de donnée disponible
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée	Pas de donnée disponible

Indications toxicologiques
complémentaires

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les
voies respiratoires.

Rubrique 12 Informations écologiques

12.1 Toxicité

Poissons	Pas de donnée disponible
Crustacés	EC ₅₀ / 48 h: 34.1 mg/l (<i>Daphnia magna</i>)
Algues/plantes aquatiques	Pas de donnée disponible
Autres organismes	Pas de donnée disponible
Toxicité chronique (longue durée)	
Poissons	Pas de donnée disponible
Crustacés	Pas de donnée disponible
Algues/plantes aquatiques	Pas de donnée disponible
Autres organismes	Pas de donnée disponible

12.2 Persistance et dégradabilité

Dégradabilité abiotique	Methode: OECD TG 301 D Zersetzungsgrad: >90°C
Dégradabilité physique et photochimique	Pas de donnée disponible
Biodégradation	Pas de donnée disponible

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage octanol-eau	Pas de donnée disponible
Facteur de bioconcentration	Pas de donnée disponible

12.4 Mobilité dans le sol

Répartition connue ou prévisible entre les différents compartiments de l'environnement	Pas de donnée disponible
Tension superficielle	Pas de donnée disponible
Adsorption/lixiviation	Pas de donnée disponible
Informations écologiques supplémentaires	Indication AOX : Le produit ne contient pas d'halogènes liés organiquement (sans AOX).

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT	Non applicable
vPvB	Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Aucune autre information disponible.

12.7 Autres informations




Aucune

Rubrique 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Elimination de Produit/ Emballage	Doit être spécialement traité selon les réglementations officielles. Catalogue européen des déchets 16 03 05 : Déchets organiques contenant des substances dangereuses. Videz soigneusement les emballages contaminés. Après un nettoyage écologique, l'emballage peut être recyclé.
Code/marquage des déchets conforme à OMOD	Aucun

Information important pour le traitement des déchets Aucun
 Information important pour le traitement d'eau sale Aucun
 Autre recommandation pour le traitement des déchets Aucun

Rubrique 14 Informations relatives au transport	
14.1 UN-Nummer	
ADR, IMDG, IATA	UN2319
14.2 UN Verschiffungsname	
ADR	2319 TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S., ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS
IMDG, IATA	TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S.
14.3 Transportgefahrenklassen	
ARD	 
Klasse	3 (F1) Liquides inflammables
Label	3
IMDG, IATA	
Klasse	3 Liquides inflammables
Label	3
14.4 Verpackungsgruppe	
ARD, IMDG, IATA	III
14.5 Umweltgefahren/Kennzeichnung umweltgefährdender Stoffe	
Wasserverschmutzung	Non
Spezielle Markierung	Symbole (poisson et arbre)
14.6 Spezielle Vorsichtsmassnahmen:	Entzündbare Flüssigkeit
Gefahrencode	30
EMS Nummer	F-E, S-D
Lagerungskategorie	A
14.7 Massentransport gemäss Annex II	Nicht anwendbar
ARD Limitierte Mengen (LQ)	5L Code: E1
Akzeptierte Mengen (EQ)	Quantité maximale nette dans le conteneur intérieur: 30 ml Quantité maximale nette dans le conteneur extérieur: 1000 ml
Transportkategorie	3
Tunnelbeschränkungscode	D/E
IMDG Limitierte Mengen (LQ)	5L Code: E1
Akzeptierte Mengen	Quantité maximale nette dans le conteneur intérieur: 30 ml Quantité maximale nette dans le conteneur extérieur: 1000 ml
UN „Model Regulation“	UN 2319 TERPENE HYDROCARBONS, N.O.S., 3, III, ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

Rubrique 15 Informations relatives à la réglementation	
15.1	Réglementations/législation particulières à la substance ou à la préparation en matière de sécurité, de santé et d'environnement
	Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008
	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP].
Direktive 2012/18/EU	Catégorie Seveso
	E1 Dangereux pour l'environnement aquatique
	P5c Liquides inflammables
	Quantité qualifiante pour l'application des exigences de niveau inférieur 100 t
	Quantité qualifiante pour l'application de l'exigence de la classe supérieure 200 t
Dispositions nationales	Règlement (CE) n° 1907/2006 ANNEXE XVII
	Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
	Conditions de restriction : 3
	Aucune
15.2	Évaluation de la sécurité chimique
	Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.
Rubrique 16 Autres informations	
	Ces indications concernent le produit défini pour le consommateur final. Toutes les indications correspondent à l'état actuel de notre connaissance. Elles décrivent le produit en fonction des données des règlements de sécurité ; elles ne représentent pas d'assurance de qualité dans le sens d'une spécification technique. Il incombe à l'utilisateur final d'utiliser le produit correctement.
Révision	
	Adapté au règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]
Date	04. mai. 2021